



Mon employeur contacte mon second employeur

Par **globus8**, le **17/10/2016 à 19:49**

Bonjour,

Je suis employé en CDI dans une entreprise à 100 %.

Avec accord écrit j'ai obtenu l'autorisation de travailler dans une seconde entreprise (dans le cadre de la loi).

Je travaille donc avec un second employeur sur un CDI de 20 h/mois. Les deux parties étant au claire sur ma situation.

J'ai appris que ma cadre de la 1ère entreprise venait de contacter mon second employeur. Notamment pour dire qu'elle me trouvait trop fatigué, etc. sans mon accord préalable.

En a-t'elle le droit ?

Merci.

Par **P.M.**, le **17/10/2016 à 21:08**

Bonjour,

C'est quand même une attitude assez ridicule car si vous êtes en CDI dans la deuxième entreprise et que la période d'essai est terminée, ce second employeur ne va quand même pas diminuer la charge de travail qu'il vous donne pour que vous arriviez plus reposé dans la première et s'il n'a pas d'autre motif de licenciement, il ne va pas pouvoir y procéder...